



Association des cavaliers quadragénaires
AMATEURS

215 avenue du PRADO
13008 MARSEILLE

QuadraSudJump@gmail.com

N° 131001565

N° FFE1312200

Challenge Quadra Sud Jump
Règlement 2008

- **Article 1**

1) Sont autorisés à participer aux épreuves qualificatives ainsi qu'à la finale du challenge *Quadra Sud Jump* interdépartemental, tous les cavaliers titulaires d'une licence compétition fédérale de CSO 2008 Amateur ayant au moins 40 ans dans l'année civile, adhérents à l'association *Quadra Sud Jump*, et à jour de cotisation 2008.

- **Article 2**

1) Les épreuves qualificatives requises pour le challenge sont préférentiellement des épreuves type SPECIALE au barème A à temps différé, les autres types d'épreuves pouvant être utilisés comme support de ce challenge sont : Le GRAND PRIX,

2) Etant entendu que ;

Le cavalier doit choisir en début d'année (à l'adhésion) sa hauteur d'épreuve : 1,05m ou 1,15m
S'il choisit 1,05m, et qu'il obtient plus de quatre classements dans des épreuves de 1,15m et plus, hors Challenge QUADRASUD, il perdra tous les points acquis (par le couple) au cours des précédentes qualifications mais pourra continuer le challenge dans la hauteur supérieure .

3) Ces épreuves voient l'ordre de passage des cavaliers regroupé par indice de hauteur
. Un seul classement est délivré, l'épreuve étant officiellement ouverte aux cavaliers des deux catégories.

4) Ces épreuves ne font l'objet d'aucune dotation minimale, celles-ci restant au libre choix des organisateurs en partenariat avec l'association.

5) L'association *Quadra Sud Jump* fournit coupe, plaques, flots et cadeaux de l'épreuve support du challenge ; ceux-ci n'étant distribués qu'aux membres de l'association.

- **Article 3**

1) Tous les chevaux de quatre ans et plus sont qualifiés sans limitation de gains.

- **Article 4**

1) Chaque cavalier peut monter au maximum deux chevaux dans les épreuves qualificatives. S'il réalise deux classements dans la même épreuve, seul le meilleur des deux est retenu pour le calcul des points du challenge.

2) Les cavaliers suivants sont remontés d'un rang dans le classement pour ce même calcul.

3) Lors de la finale, deux chevaux peuvent être inscrits, mais un seul d'entre eux est autorisé à prendre le départ.

- **Article 5**

1) À chaque épreuve quelque soit le nombre de partant, huit cavaliers sont classés, et l'attribution des points se fait d'après le calcul ci-après :

- Le premier cavalier classé de l'épreuve marque 11 points,
- Le deuxième 9 points,
- Le troisième 7 points,
- Le quatrième 5 points, le cinquième 4 points, le sixième 3 points, le septième 2 points et le huitième 1 point,

- Tous les autres cavaliers terminant l'épreuve et ne figurant pas déjà dans les huit premiers classés avec un autre cheval marquent 0,5 point.
- 2) Dans le cas du classement dans l'épreuve de cavaliers n'étant pas adhérents à *Quadra Sud Jump*, les cavaliers adhérents classés après ces derniers, se voient attribués les points selon le classement entre eux.
- **Article 6**
 - 1) Un cavalier non adhérent au moment de l'épreuve qui voudrait faire partie de l'association pourra voir son classement pris en compte pour le calcul des points dans le cadre du Trophée si et seulement si il s'inscrit avant le départ de l'épreuve .
 - **Article 7**
 - 1) Tout cavalier ayant participé à au moins une épreuve qualificative dont il a terminé le parcours peut participer à la finale.
 - 2) Tout classement dans l'épreuve, d'un cavalier non adhérent au moment de la finale (1^{ère} ou 2^{ème} manche) ne sera pas pris en compte dans le calcul des points pour le Trophée.
 - 3) Le classement final se fait à l'issue des deux manches de la finale ; Il y a alors deux classements distincts :
 - Le Lauréat tenant compte des points obtenus au cours de la finale (1^{ère} et 2^{ème} manche).
 - Le Trophée cumulant les points des épreuves qualificatives additionnés aux points de la finale.
 - 4) Il est attribué le nombre de points habituel (Article 5.1) pour la première manche et un coefficient de 2 est appliqué pour la deuxième manche.
 - 5) Il y a deux remises des prix, avec double distribution de plaques et de flots, mais seules les deux manches de la finale sont dotées. Les cavaliers classés dans le Challenge pour l'obtention du Trophée ne reçoivent que des prix en nature.
 - 6) Lors de la finale, quelque soit le nombre de participants et de classés officiels, il y a huit classés minimum pris en compte pour le calcul des points du challenge.
 - 7) En cas d'égalité dans le décompte des points pour l'attribution du Trophée, le classement obtenu lors de la finale au terme des 2 manches est pris en compte pour départager les cavaliers ex æquo.
 - **Article 8**
 - 1) Le Trophée remis au vainqueur est remis en jeu chaque année. Il n'est acquis définitivement par un cavalier qu'à l'issue de sa troisième victoire.
 - **Article 9**
 - 1) L'association *Quadra Sud Jump* s'engage à diffuser, après chaque épreuve qualificative, les résultats intermédiaires du Trophée auprès du Comité Régional d'Équitation de Provence.
 - **Article 10**
 - 1) Pour tout autre point, le règlement de la F.F.E. fait foi.

Vous pourrez consulter sur le site du Comité Régional d'équitation de Provence <http://www.provence-equitation.com/> les informations relatives à l'association ainsi que les résultats des épreuves tout au long de la saison.